

2571630818G00502 00830

MR PRUNIER RAPHAEL  
CHIEF DE BREST  
FRANCE

Le 12 juin 2017

Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une Assemblée Générale Ordinaire de notre Société se tiendra chez AIR ANTILLES, 17 lot Agat, Immeuble Technopolis, ZI Jarry 97122 Baie-Mahault, le **28 juin 2017 à 9h30** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés et approbation desdits rapports ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- Quitus aux administrateurs, quitus aux commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et des conventions qui y sont mentionnées ;

\*  
\* \*

Les actionnaires ont le droit d'assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Des formules de pouvoirs sont à la disposition des actionnaires au siège social. Une formule de procuration peut également être adressée à tout actionnaire qui en fera la demande par écrit. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

